

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2015

ÉTIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES - (N° 2676)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par

Mme Allain, M. Baupin et Mme Bonneton

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa n'a pas lieu d'être dans la mesure où les traités n'autorisent pas la Commission à fixer des dates butoirs au Parlement Européen et au Conseil.